

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
18 novembre 2021
n° 40 / 7929^e
pages 2041 à 2080

CHRONIQUE / Notaire

L'aventure électronique de l'acte notarié
entre son passé et son avenir

> Jérôme Huet et Fanny Binois

2055

ÉDITORIAL

2041 Se dire oui, mais à quoi ?, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 2044 Société (associé) : intérêt à agir en responsabilité contre un tiers
- 2045 Terrorisme (apologie) : portée de la décision du Conseil constitutionnel
- 2046 Agression sexuelle sur mineur (peine) : interdiction d'exercer pour un imam
- 2046 Détention provisoire (djihadiste) : portée de la détention en Afghanistan
- 2047 Expertise (ordonnance de commission) : transmission aux parties
- 2047 Perquisition (nullité) : irrecevabilité faute d'un droit sur le local
- 2048 Juge des libertés et de la détention : portée du procès-verbal de débat
- 2048 Juge des libertés et de la détention : parole en dernier à la défense
- 2049 Étranger (reconduite à la frontière) : test de dépistage au Covid-19
- 2050 Vigilance sanitaire (Covid-19) : publication de la loi après censure partielle
- 2050 Radiologie (société) : responsabilité en cas d'infections nosocomiales

POINT DE VUE

2053 Du dialogue des juges au pouvoir des juges ?, *Michel Bouleau*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2064 **Panorama** : Droit interne et international des successions et des libéralités, *Sara Godechot-Patris*
- 2075 **Note** : Vendre c'est vendre, usucaper c'est évincer !, Ou de l'utilité de l'exception perpétuelle de garantie d'éviction du fait personnel, *note sous Civ. 3^e, 30 juin 2021, Anaïs Dépinoy*

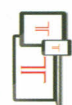
ENTRETIEN

2080 Éric Pichet et Ghislain Poissonnier – Sahara occidental : annulations des accords Union européenne-Maroc sur la pêche et les produits agricoles

DALLOZ



Version numérique incluse*



322140



9 782993 1221402

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

JOUE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite

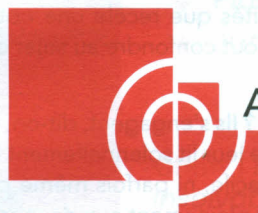


Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

2041 Se dire oui, mais à quoi ?



ACTUALITÉS

2044

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (prêt) : qualité de professionnel
d'une commune, *Com.* 4 nov. 2021

Surendettement (dette personnelle) :

impôt sur le revenu du foyer fiscal,

Civ. 2^e, 4 nov. 2021

Société et marché financier

Société (associé) : intérêt à agir en responsabi-
lité contre un tiers, *Com.* 4 nov. 2021

Appel pénal (effet dévolutif) :

portée de l'évocation par la cour d'appel,

Crim. 4 nov. 2021

Juge des libertés et de la détention :

portée du procès-verbal de débat,

Crim. 10 nov. 2021

Juge des libertés et de la détention : parole

en dernier à la défense, *Crim.* 10 nov. 2021

2045

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

État civil (acte de naissance) : exécution

d'une décision de justice, *Civ.* 1^{re}, 3 nov. 2021

2045

DROIT IMMOBILIER

Bail

Nullité du bail (portée) : exigibilité d'une

indemnité d'occupation, *Civ.* 3^e, 3 nov. 2021

2045

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme (apologie) : portée de la décision

du Conseil constitutionnel, *Crim.* 9 nov. 2021

Abus de faiblesse (peine) : interdiction

d'exercer pour un prêteur, *Crim.* 4 nov. 2021

Aggression sexuelle sur mineur (peine) :

interdiction d'exercer pour un imam,

Crim. 4 nov. 2021

Procédure pénale

Détention provisoire (dijhadiste) : portée de

la détention en Afghanistan, *Crim.* 9 nov. 2021

Expertise (ordonnance de commission) :

transmission aux parties, *Crim.* 9 nov. 2021

Perquisition (nullité) : irrecevabilité fautive

d'un droit sur le local, *Crim.* 9 nov. 2021

2048

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Enseignement public (violence sur élève) :

responsabilité civile de l'État, *Crim.* 3 nov. 2021

Étranger (reconduite à la frontière) : test

de dépistage au Covid-19, *Crim.* 10 nov. 2021

Santé publique

Vigilance sanitaire (Covid-19) :

publication de la loi après censure partielle

Radiologie (société) : responsabilité

en cas d'infections nosocomiales,

Civ. 1^{re}, 10 nov. 2021

2051

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Mesure d'instruction *in futurum* : pas de

preuve du bien-fondé de l'action au fond,

Civ. 2^e, 4 nov. 2021

Appel civil (conclusions) : mentions dans le dis-

positif à peine de caducité, *Civ.* 2^e, 4 nov. 2021

Accès au juge (aide juridictionnelle) :

diligences incombant à la cour d'appel,

Civ. 2^e, 4 nov. 2021

Compétence européenne (responsabilité

parentale) : demande d'obligation alimentaire,

Civ. 1^{re}, 3 nov. 2021

Voie d'exécution

Immunité d'exécution (État étranger) : lien

des biens avec l'entité, *Civ.* 1^{re}, 3 nov. 2021

DROIT CIVIL

/ Famille-Personne-Succession

ACTUALITÉS

POINT DE VUE

2053

Du dialogue des juges au pouvoir des juges ?
par Michel Bouleau



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2055

L'aventure électronique de l'acte notarié
entre son passé et son avenir
par Jérôme Huet et Fanny Binois

NOTE

2075

Vendre c'est vendre, usucaper c'est évincer !
Ou de l'utilité de l'exception perpétuelle
de garantie d'éviction du fait personnel
note sous Civ. 3^e, 30 juin 2021
par Anaïs Dépinoy

PANORAMA

2064

Droit interne et international des successions
et des libéralités
septembre 2020 – septembre 2021
par Sara Godechot-Patris

1

2

3

ENTRETIEN

2080

Éric Pichet et Ghislain Poissonnier – Sahara occidental :
annulations des accords Union européenne-Maroc
sur la pêche et les produits agricoles

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr